

Réunir. Soutenir. Éclairer.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Cahier spécial

**La statistique
et l'évaluation au
cœur des enjeux**

Unédic

**Tout au long d'une année charnière,
qui a vu se succéder la suite des conséquences
d'une crise inédite, puis une reprise économique
plus rapide que prévu, les partenaires sociaux
et les experts de l'Unédic se sont mobilisés,
au service de notre bien commun.**

En s'appuyant sur trois piliers :

Réunir. Soutenir. Éclairer.

Au cœur de l'écosystème de l'emploi, ils ont su à la fois **Réunir** et coordonner l'ensemble des acteurs pour sécuriser le régime d'assurance chômage puis amorcer son désendettement, mais aussi garantir la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi pour favoriser le retour à l'emploi durable.

En finançant les allocations chômage et les mesures d'urgence pour faire face à la crise, ils ont pu **Soutenir** notre économie : 50 Md€ en 2021, permettant d'accompagner plus de 5 millions de Français au plus fort des besoins.

Pour **Éclairer** les décisions des partenaires sociaux, l'Unédic a mobilisé toutes ses expertises, en restant attentive aux mutations de l'emploi afin d'anticiper et de s'adapter à la crise comme à la reprise, aux exigences du collectif comme aux besoins de chacun.

Aujourd'hui un nouveau chapitre s'ouvre : les administrateurs de l'Unédic entament un nouveau mandat et des négociations s'annoncent en 2022. Mais cet avenir est aussi porteur de nouvelles incertitudes : une situation sanitaire encore fragile et une instabilité géopolitique, qui toutes deux peuvent de nouveau ébranler notre économie.

**Face à ces enjeux, l'Unédic
continuera plus que jamais à s'engager
pour Réunir, Soutenir et Éclairer,
comme elle le fait depuis plus de 60 ans.**

Un cahier spécial sur la statistique au service du débat public

L'Assurance chômage peut être abordée sous différents prismes : économique, social, financier, humain... Pour mettre l'activité de l'Unédic en perspective, nous vous proposons de faire un pas de côté en abordant l'un des enjeux clés de l'Assurance chômage : la statistique et l'évaluation. Ce cahier spécial est consacré à la façon d'éclairer le débat public et de poser les bases d'un diagnostic partagé.

► **Rendez-vous en page 32.**

SOMMAIRE

PAGE 4

Regard...
Patricia Ferrand
présidente de
l'Unédic

PAGE 6

**Faits marquants
de l'année**

PAGE 7

Regard...
Jean-Eudes Tesson
vice-président de
l'Unédic

PAGE 8

Réunir.

PAGE 16

Soutenir.

PAGE 24

Éclairer.



Cahier spécial

**La statistique
et l'évaluation
au cœur des enjeux**

PAGE 32

« J’aborde ce nouveau mandat avec gravité et détermination. »»

Patricia Ferrand
présidente de
l’Unédic

REGARD...

— Vous venez d’être élue à la présidence de l’Unédic, comment abordez-vous ce nouveau mandat ?

PATRICIA FERRAND. Dans un contexte extrêmement compliqué, du fait de l’instabilité sanitaire et économique, et compte tenu du contexte international et des échéances politiques, j’aborde ce mandat avec une certaine gravité mais aussi avec détermination. Avec une certaine gravité parce que la situation financière du régime d’assurance chômage a été fortement impactée par une crise sans précédent, en 2020 et 2021. Et avec détermination parce j’ai la volonté que nous continuions à l’Unédic d’être des acteurs de la démocratie sociale que nos organisations entendent faire vivre. Grâce à la confiance des autres administrateurs et des membres du Bureau, je sais que nous formons un collectif solide pour répondre aux enjeux des deux prochaines années.

— En décembre 2021, le régime a renoué avec les excédents après avoir joué pleinement son rôle d’amortisseur économique et social face à la crise. Il a prouvé sa solidité, sa résilience. Quel bilan tirez-vous de cette année ?

P.F. Depuis deux ans, le régime d’assurance chômage a prouvé sa solidité et sa capacité à répondre rapidement aux besoins des demandeurs d’emploi, des salariés

et des entreprises. Les équipes de l’Unédic, que je tiens ici à saluer, ont pleinement assuré son bon fonctionnement en cette période très difficile. Mais ce rôle d’amortisseur économique et social, ce soutien historique, a un coût : à fin 2021, la dette atteignait près de 64 Md€, dont 19 Md€ de « dette Covid » qui ont financé l’activité partielle et les mesures d’urgence. Cette situation financière n’est pas neutre quant à l’avenir du régime. Aujourd’hui, avec la reprise économique, la fin des mesures d’urgence, mais aussi l’application de la réforme de l’Assurance chômage, il renoue avec les excédents et amorce sa trajectoire de désendettement. Néanmoins, on ne ressort pas de 2021 comme on est entré en 2020.

— Vous avez prolongé le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) jusqu’à fin 2022. Quels sont les enjeux spécifiques à ce dispositif ?

P.F. Le CSP est destiné à des licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés qui ne bénéficient pas du congé de reclassement. C’est pour cette raison qu’en juin 2021, les partenaires sociaux ont décidé unanimement de le prolonger jusqu’à fin 2022. À cette époque, la situation était encore très instable. On se demandait si la fin des aides aux entreprises allait causer des faillites et donc des licenciements économiques.



Aujourd'hui, le CSP joue toujours un rôle clé pour les salariés licenciés économiques, mais nous devons réfléchir à son évolution pour qu'il puisse aussi sécuriser les transitions ou reconversions professionnelles. Car au-delà de la crise sanitaire, certaines mutations, comme la transition écologique, se sont accélérées. Elles vont avoir un impact sur les compétences et sur l'emploi.

— En quoi les instances paritaires régionales (IPR) sont-elles un atout pour l'Unédic ?

P.F. Elles sont essentielles parce qu'à travers les recours des demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux peuvent appréhender concrètement certaines conséquences de la réglementation d'assurance chômage. Ces instances sont aussi un espace de discussion privilégié sur l'emploi, la formation professionnelle, mais aussi le chômage. C'est un point d'ancrage local important pour les partenaires sociaux, permettant d'analyser le marché du travail.

En amont des préparations de négociations d'assurance chômage, les IPR permettent d'identifier ce qui se passe sur le terrain et les besoins qui peuvent s'exprimer dans chaque bassin d'emploi.

— 2022 sera une année riche en événements. Comment allez-vous solliciter les équipes de l'Unédic au cours de l'année ?

P.F. C'est en effet une année assez particulière parce qu'on est dans un contexte d'élection présidentielle et qu'il faudra attendre le nouveau gouvernement pour savoir ce qui va se passer, notamment sur la négociation d'assurance chômage. Mais toute négociation se prépare, et il est de notre responsabilité d'y participer. Les travaux préparatoires effectués par les équipes de l'Unédic doivent donc démarrer au plus tôt pour nourrir les réflexions paritaires. Même si nous sommes encore en période de carence, la négociation des règles d'assurance chômage par les partenaires sociaux est toujours dans les textes.

— De futures négociations sur la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi sont aussi prévues en 2022. Quels premiers enjeux identifiez-vous ?

P.F. La convention tripartite, dont la mise en œuvre a été très bousculée par la crise, se termine fin 2022. Les prochaines négociations seront donc l'occasion de réfléchir aux conséquences de cette crise sur le marché du travail, sur les profils des demandeurs d'emploi et leurs parcours. Il faudra réfléchir à une évolution éventuelle de l'offre de services, de l'organisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, en fonction de leurs nouveaux besoins. La question de la gouvernance et de son fonctionnement sera aussi nécessairement un point majeur des discussions. •



ÉRIC LE JAOUEN, PRÉSIDENT DE L'UNÉDIC
Janvier 2020 - Janvier 2022

RAPPORT MORAL

À travers ce premier rapport moral, j'ai le cœur de revenir sur ces deux dernières années qui ont fondamentalement changé, dans une très courte période, la façon de mener collectivement notre action et nos priorités de travail et de garantir d'urgence plus l'équilibre de notre modèle social.

Ce mandat qui s'achève a eu lieu dans un contexte de crise sanitaire, accompagnée d'une crise économique sans précédent. Depuis l'été 2020, l'Unédic a dû réinventer sa solidité et sa mission d'ensemble de ses ressources pour que l'assurance chômage joue pleinement son rôle social, économique et social. Que ce soit la gestion multilatérale de l'endettement pour garantir l'équilibre financier du régime, l'ajustement de la gouvernance pour garantir la pérennité de son pilotage, ou encore sa réactivité pour adapter son modèle d'urgence.

« DEUX ANS QUI ONT PERMIS D'ANCORER ENCORE PLUS L'UNÉDIC COMME ACTEUR PRIÉ DE NOTRE MODÈLE SOCIAL »

Les partenaires sociaux ont pris leurs responsabilités, ont été particulièrement actifs dans ce mandat qui a été mené en œuvre de la réforme intervenant par ailleurs à nos côtés dans les entreprises. L'accord conclu sur le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est un bon exemple de ce que nous pouvons accomplir ensemble.

LA SOLIDITÉ DE L'UNÉDIC À LA UNE DU RAPPORT MORAL D'ÉRIC LE JAOUEN

Dans son rapport moral, **Éric Le Jaouen**, président sortant de l'Unédic de 2020 à 2022, est revenu sur son mandat marqué par une crise sanitaire et une crise économique sans précédent. Il y a réaffirmé la solidité de l'Unédic qui a su mobiliser ses ressources pour que l'Assurance chômage joue pleinement son rôle d'amortisseur économique et social. L'institution a en effet su à la fois maîtriser son endettement pour garantir l'équilibre financier du régime, rester agile pour adapter en permanence son pilotage, ou encore être réactive, aux côtés de l'État, pour mettre en œuvre les mesures d'urgence. Il a conclu son rapport en saluant les partenaires sociaux qui ont pris leurs responsabilités, animés par un seul objectif : *« Soutenir les demandes d'emploi, les salariés et les entreprises »*.

FAITS MARQUANTS 2021

Le CSP prolongé jusqu'à fin 2022

Destiné à sécuriser la trajectoire des licenciés économiques des entreprises de moins de 1000 salariés, **le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) a été prolongé jusqu'à fin 2022**. L'avenant prorogeant sa convention a en effet été signé par tous les partenaires sociaux le 28 juin 2021, pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet.

Entrée en vigueur des nouvelles règles d'assurance chômage

Reportée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, **la réforme de l'Assurance chômage est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021**, avec de nouvelles règles pour le calcul des allocations et la durée d'indemnisation. Depuis le 1^{er} décembre 2021, la condition d'affiliation minimale a en outre été rétablie à 6 mois, et la dégressivité de l'allocation ramenée à partir du 7^e mois.

Une nouvelle gouvernance pour l'Unédic

Lors de son renouvellement, le 26 janvier 2022, le Conseil d'administration a élu, pour un mandat de deux ans, un nouveau Bureau. **Patricia Ferrand** (CFDT) a été élue présidente de l'Unédic, et **Jean-Eudes Tesson** (Medef) premier vice-président. Cette élection a eu lieu dans le cadre de l'alternance, entre le collège salariés et le collège employeurs.

« La recherche du consensus au service du bien commun est inscrite dans l'ADN de l'Unédic. »



Jean-Eudes Tesson
vice-président
de l'Unédic

— Vous venez d'être élu vice-président de l'Unédic. Dans quel état d'esprit abordez-vous ce nouveau mandat ?

J.E.T. J'aborde ce nouveau mandat avec confiance et humilité.

Confiance d'abord dans le fait que je vais trouver de l'intérêt et du plaisir à travailler sur les sujets liés à l'Assurance chômage. Mes 10 ans en tant que président de l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss) et président de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss) m'ont permis de découvrir et de me passionner pour le monde de la protection sociale. Humilité ensuite parce que je serai entouré d'autres membres du Bureau qui ont davantage d'expérience sur le régime d'assurance chômage. J'ai conscience de tout ce que j'ai à apprendre et découvrir, et je m'en réjouis.

— Vous étiez donc auparavant président de l'Urssaf Caisse nationale et de l'Ucanss, quel est votre regard sur les spécificités du régime d'assurance chômage ?

J.E.T. L'Unédic est un véritable organisme paritaire, avec un statut d'association privée, ayant donc plus d'autonomie que les organismes de la Sécurité sociale. Ce qui me frappe, c'est la relation de l'Unédic avec ses opérateurs : pour le recouvrement, ce sont les Urssaf ; pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, c'est Pôle emploi. C'est un écosystème très identifié, très défini, qui s'organise par conventions. Plus globalement, c'est de notre responsabilité, à nous les partenaires sociaux,

de faire fonctionner ce paritarisme de gestion.

— Quelles sont pour vous les priorités de l'Assurance chômage en 2022 ?

J.E.T. Bien évidemment, la priorité c'est la sortie de la période de carence et la préparation des négociations des nouvelles règles d'assurance chômage. Cela passe notamment par le suivi et l'évaluation qui font partie des missions de l'Unédic. Établir des constats objectifs est une bonne voie pour la recherche du consensus. Il y a aussi un enjeu important autour de la convention tripartite avec l'État et Pôle emploi. Cela fait également partie des priorités selon moi.

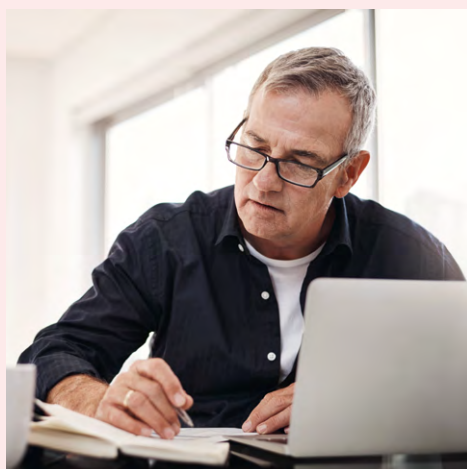
— Vous attendez la lettre de cadrage des pouvoirs publics pour amorcer les négociations sur la réglementation d'assurance chômage. Comment appréhendez-vous ces futures négociations ?

J.E.T. Je pense que nous devons tout faire pour éviter une deuxième période de carence. Mais ça ne veut pas dire qu'il faudra tout accepter. Ça veut dire que nous devons déployer toute notre énergie dans la recherche du consensus et du meilleur pour le régime. J'ai confiance dans les capacités des partenaires sociaux à tendre vers cet objectif, cela fait partie de l'ADN de l'Unédic. Lorsque l'on sort des postures, ce sont des femmes et des hommes compétents, de bonne volonté, engagés, qui se retrouvent dans l'intérêt de l'institution et la recherche du bien commun. •

L'Unédic a été créée par les représentants des salariés et des employeurs pour piloter le régime d'assurance chômage. Association loi 1901, l'Unédic repose sur le principe d'une organisation paritaire. Les décisions se prennent entre partenaires sociaux après échanges et concertation. L'Unédic exerce également ses missions en cohérence avec les actions des autres acteurs du service public de l'emploi. C'est cette dynamique collégiale qui impulse les politiques de l'emploi.



Réunir.
Soutenir.
Éclairer.



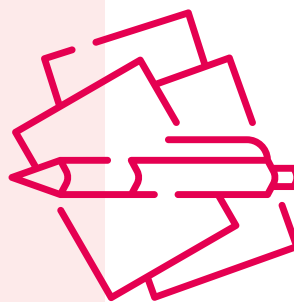
Un partenariat entre la Cnav, Pôle emploi et l'Unédic

Ce partenariat mis en place en mai 2021 a pour but de **sécuriser le passage à la retraite des demandeurs d'emploi**. La Cnav, Pôle emploi et l'Unédic s'engagent ainsi à **simplifier les démarches administratives** et à **améliorer la qualité du service rendu**. Des rendez-vous personnalisés sont notamment proposés aux demandeurs d'emploi en situation de fragilité sociale ou financière pour préparer leur départ à la retraite.

250
nouveaux membres
au sein des instances
paritaires régionales

Signature d'une nouvelle convention entre l'Unédic et l'Agirc-Arrco

En décembre 2021, l'Unédic et l'Agirc-Arrco ont signé une **nouvelle convention de financement des points de retraite complémentaire** acquis par les demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage. Ce nouveau texte tient compte de la fusion des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco et vise la réglementation d'assurance chômage en vigueur.



Un quart des membres des IPR renouvelé en 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, près de 250 nouveaux membres, nommés par leur organisation syndicale, ont entamé un mandat de trois ans au sein des instances paritaires régionales (IPR). Partout en France, **ces instances veillent à la bonne application des règles d'assurance chômage** et statuent sur des cas individuels de demandeurs d'emploi.



LES POUVOIRS PUBLICS

définissent le **cadre en amont de la négociation** et agréent la **convention issue de l'accord des partenaires sociaux**.

Ils copilotent Pôle emploi avec l'Unédic dans le cadre de la convention tripartite.

L'UNÉDIC

- confie la **collecte des contributions**.
- confie le **versement des allocations**.
- veille à ce que les règles soient appliquées.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

négocient les **règles*** d'**indemnisation** ainsi que le **taux de cotisation** et pilotent l'Assurance chômage via l'Unédic.

* En période de carence, c'est l'État qui définit les règles par décret.

Unédic

LES URSSAF

prélevant les contributions des **employeurs** et de certains salariés ainsi qu'une part de la CSG activité des **salariés**.



PÔLE EMPLOI

calcule et verse les allocations aux demandeurs d'emploi et les accompagne dans leur recherche d'emploi.



LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Qui fait quoi au service des demandeurs d'emploi ?

Géré par l'Unédic, le régime d'assurance chômage permet aux salariés de percevoir un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi. Il s'agit d'un régime paritaire, financé par les contributions des employeurs et une part de la CSG activité. Le Bureau et le Conseil d'administration de l'Unédic sont ainsi composés de représentants

des syndicats de salariés et de représentants des employeurs.

L'Unédic définit et sécurise les règles d'assurance chômage, veille au recouvrement des contributions, ainsi qu'au paiement des allocations. Elle contribue également au financement des retraites (Cnav, Agirc-Arrco) des chômeurs indemnisés.

L'Unédic coordonne les opérateurs qui collectent les cotisations (Urssaf Caisse nationale...) et versent les allocations (Pôle emploi). Enfin, l'Unédic verse le salaire des collaborateurs dont les entreprises sont en liquidation ou en redressement judiciaire, pour le compte de l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS).



— Entretien avec

Christophe Valentie

« Quelle que soit la situation économique, l'Unédic s'adapte toujours, grâce à son élasticité. »

Christophe Valentie, directeur général de l'Unédic, revient sur l'année 2021 marquée à la fois par la poursuite de la crise sanitaire et par une reprise économique exceptionnelle au second semestre.

— L'année 2021 a été marquée par la crise puis par une reprise inattendue. Quel rôle a joué l'Unédic durant cette période ?

CHRISTOPHE VALENTIE. 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020. Au premier semestre, l'Unédic s'est mobilisée de façon très forte pour financer l'activité partielle, indemniser les demandeurs d'emploi et ainsi soutenir des centaines de milliers de personnes. Au second semestre, le régime a repris une trajectoire de retour à l'équilibre, grâce à un rebond de l'emploi bien meilleur que prévu. À ce titre, 2021 est une année charnière. Elle laisse augurer de ce que pourrait être 2022.

— Comment l'Unédic s'est-elle adaptée à cette reprise ?

c.v. Quelle que soit la situation économique, l'Unédic s'adapte toujours, grâce à son élasticité. Au second semestre, nous avons pu maîtriser notre endettement, en ajustant nos besoins de financement de façon très réactive, grâce à nos trois prévisions financières annuelles. À cette agilité s'est ajoutée notre compréhension fine du marché du travail. Nous sommes un observateur actif, et c'est nécessaire pour gérer le régime.

— Véritable amortisseur social depuis deux ans, l'Unédic a-t-elle vu évoluer les relations avec ses partenaires de l'écosystème de l'emploi ?

c.v. Pour gérer un régime de protection sociale d'un budget de 40 Md€ qui couvre plusieurs millions de personnes, l'Unédic est très attentive aux relations avec son écosystème. En 2021, nous avons travaillé de façon étroite avec Pôle emploi pour mettre en place les nouvelles règles d'assurance chômage, avec l'Urssaf Caisse nationale pour sécuriser le recouvrement des cotisations, avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer l'activité partielle, ainsi qu'avec l'Agence France Trésor (AFT) qui gère la dette et la trésorerie de l'État et qui nous a félicités pour notre fiabilité et notre écoute. Alors oui, en 2021, les relations avec nos partenaires ont évolué : elles se sont renforcées !

— L'Assurance chômage, c'est principalement l'allocation de retour à l'emploi. Mais c'est aussi le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Pourquoi les partenaires sociaux l'ont-ils renouvelé en 2021 ?

c.v. Le CSP est né en 2011, du constat des partenaires sociaux, sur le terrain, qu'il fallait accompagner les entreprises et sécuriser les

salariés licenciés économiques. Le CSP leur permet d'avoir le choix et le temps pour leur transition professionnelle. Face à la crise actuelle et en anticipant la reprise, il joue un rôle majeur : il peut accélérer le retour à l'emploi. Fin juin 2021, un accord unanime a donc été conclu par les partenaires sociaux pour adapter et prolonger la convention CSP jusqu'à fin 2022. Ce nouvel avenant a été compris et accepté par l'État qui l'a officiellement agréé en septembre.

— Fin de la période de carence pour le régime d'assurance chômage, ouverture des négociations pour les nouvelles règles de l'Assurance chômage... Comment l'Unédic va-t-elle se mobiliser en 2022 ?

c.v. La période de carence se termine effectivement le 31 octobre 2021 et de nouvelles négociations des règles d'assurance chômage devraient s'ouvrir. Dans ce contexte, le rôle de l'Unédic sera toujours d'éclairer les partenaires sociaux. Nous allons donc, tout au long de l'année, suivre la conjoncture, analyser la structure du marché du travail et évaluer les effets des règles en vigueur. Nous devons nous tenir prêts pour le jour où le gouvernement communiquera sa lettre de cadrage aux partenaires sociaux. •

L'UNÉDIC AU CŒUR DE SON ÉCOSYSTÈME

Au cœur du système de l'emploi et de l'Assurance chômage, l'Unédic joue un rôle pivot. Elle s'assure de la fiabilité et de la sécurisation des opérations de recouvrement et de financement, du contrôle de la qualité du service apporté aux demandeurs d'emploi, et définit la feuille de route de l'Assurance chômage avec l'État.

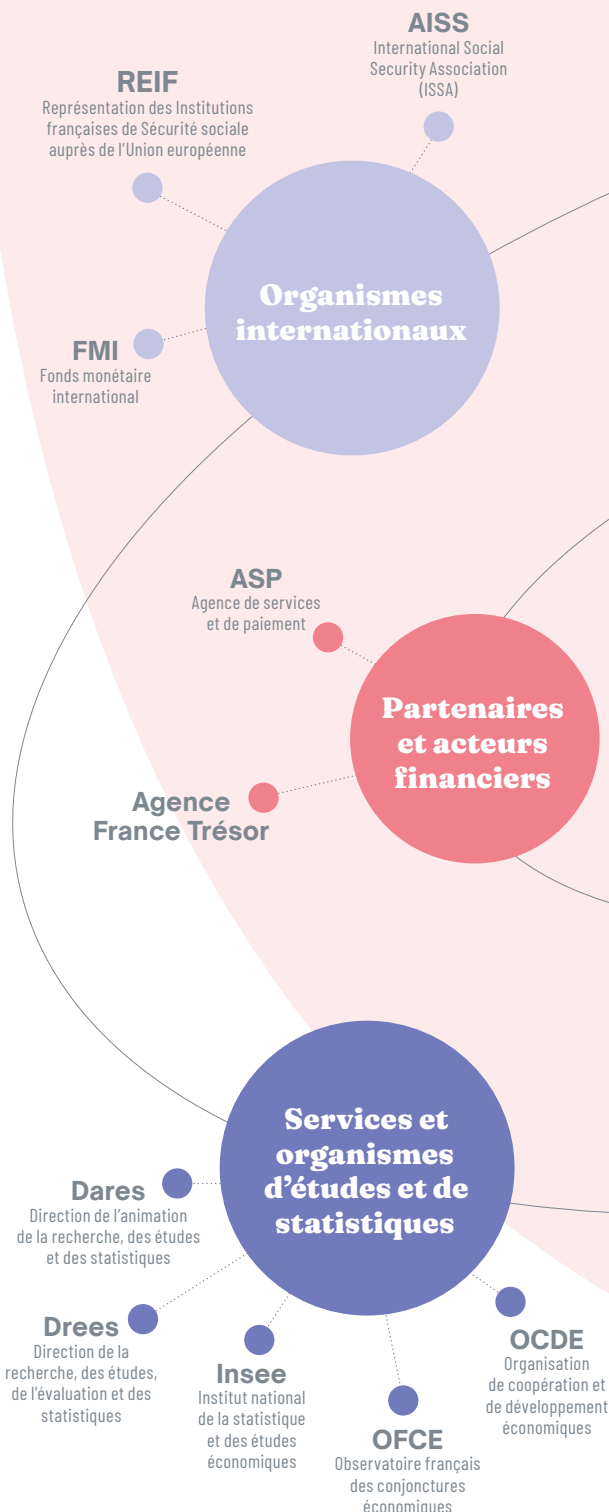
L'Unédic interagit donc au cœur d'un écosystème institutionnel extrêmement vaste. En relation avec les opérateurs de l'emploi, les branches de la Sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaire, elle s'appuie sur les données des organismes de la statistique, des acteurs de l'emploi et de la formation ou des instituts de recherche. Elle rend également compte aux institutions publiques et aux partenaires financiers.

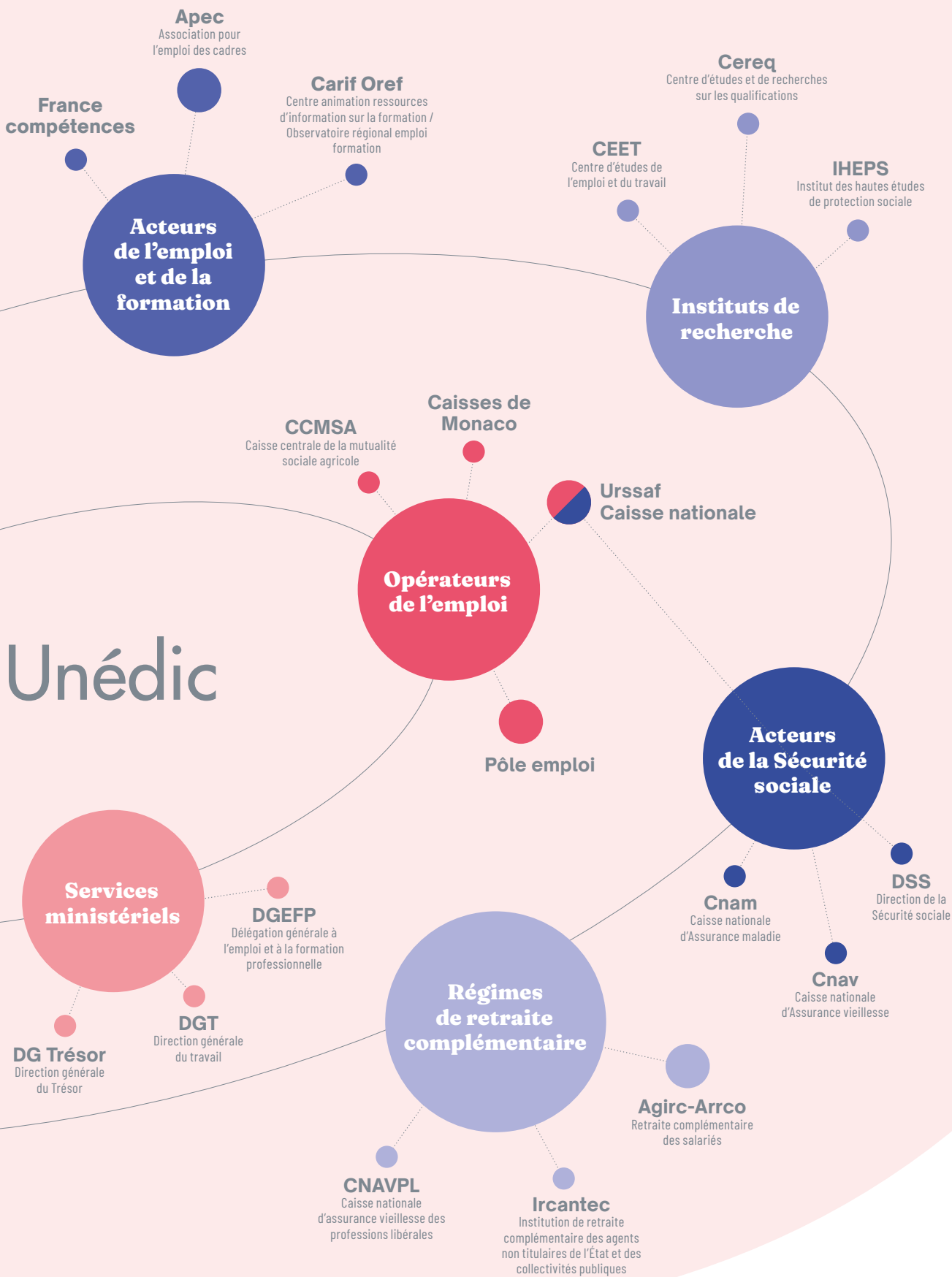
« Au plus fort de la crise sanitaire, l'Agence France Trésor et l'Unédic se sont étroitement coordonnées pour identifier les meilleures solutions de financement face au choc économique. La relation de confiance entre nos équipes s'est encore renforcée durant cette période inédite. »

— Cyril Rousseau, directeur général de l'Agence France Trésor

« Les équipes de l'Unédic et de l'Agirc-Arrco ont su travailler ensemble pour aboutir à la signature d'une nouvelle convention de financement des points de retraite des allocataires de l'Assurance chômage. La culture du consensus commune à nos deux organisations paritaires nous a permis d'aboutir à un accord satisfaisant pour les deux parties. »

— François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco





Une gouvernance paritaire pour piloter l'Assurance chômage

L'Unédic a été créée en 1958 par les partenaires sociaux pour gérer le régime d'assurance chômage. Ces derniers négocient les règles d'assurance chômage et pilotent le régime, en s'assurant que les contributions employeurs sont prélevées et les allocations versées aux demandeurs d'emploi.

L'Unédic est dirigée par un Conseil d'administration et un Bureau. Élus pour deux ans, leurs membres sont pour moitié des représentants de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) et pour moitié des représentants d'employeurs (Medef, CPME, U2P). Il en va de même pour la présidence et la vice-présidence, confiées à tour de rôle à l'un des deux collèges. Cette gouvernance a été renouvelée en janvier 2022. Ainsi, jusqu'en janvier 2024, Patricia Ferrand (CFDT) présidera l'Unédic et Jean-Eudes Tesson (Medef) en sera le vice-président.

Les 50 membres du Conseil d'administration tracent les grandes orientations, valident la stratégie financière, votent le montant des allocations, élisent le ou la président(e) et le Bureau. Ils se réunissent deux fois par an et approuvent aussi les comptes.

Les 10 membres du Bureau se réunissent tous les mois. Ils veillent à la bonne application des règles, au bon fonctionnement de l'Unédic et nomment son directeur général. Trois fois par an, ils adoptent des prévisions financières pour anticiper les besoins du régime. Le lien avec les pouvoirs publics est assuré par un contrôleur général, économique et financier qui participe au Conseil d'administration à titre consultatif. Dirigée par Christophe Valentie, l'équipe de direction met en œuvre les décisions du Bureau.

DES INSTANCES PARITAIRES RÉGIONALES (IPR)

Un millier de partenaires sociaux mandatés, issus des deux collèges, se mobilisent au sein des IPR dans les territoires. Animées par l'Unédic et Pôle emploi, ces instances veillent à ce que les règles d'assurance chômage soient bien appliquées, suivent leur mise en œuvre et alimentent les rapports sur la réglementation que l'Unédic publie pour les partenaires sociaux. Quand les règles mettent certains demandeurs d'emploi en difficulté ou freinent leur retour à l'emploi, les IPR peuvent être saisies et statuer de manière dérogatoire sur chaque cas individuel, en veillant toujours à la cohérence nationale des décisions. Les remontées qu'elles transmettent à la gouvernance viennent nourrir la veille réglementaire de l'Assurance chômage.



ASSESEUR

Hubert Mongon
Medef



ASSESEUR

Michel Beaugas
FO



2^e VICE-PRÉSIDENT

Éric Courpotin
CFTC



PRÉSIDENTE

Patricia Ferrand
CFDT



TRÉSORIER

Michel Picon
U2P



ASSESEUR

**Élisabeth Tomé-
Gertheinrichs**
Medef



VICE-PRÉSIDENT

Jean-Eudes Tesson
Medef



ASSESEUR

Denis Gravouil
CGT



TRÉSORIER ADJOINT

**Jean-François
Foucard**
CFE-CGC



3^e VICE-PRÉSIDENT

Jean-Michel Pottier
CPME

LES MEMBRES DU BUREAU

L'Unédic garantit le financement du régime d'assurance chômage et permet, à travers une gestion maîtrisée, efficace et agile, de préserver la cohésion sociale et la solidité économique du pays. L'Unédic joue un rôle d'amortisseur social et protège des millions de Français ainsi que les entreprises en période de crise économique. Elle soutient l'économie et fait appel, si nécessaire, aux marchés financiers – notamment via l'émission de *Social Bond* (émissions sociales) pour assurer le financement de l'Assurance chômage.



Réunir.
Soutenir.
Éclairer.



3 Md€ pour financer l'activité partielle en 2021

Avec 3 Md€ de dépenses en 2021, la contribution de l'Unédic pour financer l'activité partielle a été trois fois moindre qu'en 2020, mais encore dix fois plus élevée qu'avant la crise. Entre mars 2020 et décembre 2021, l'Unédic aura dépensé au total 11,4 Md€, soit plus de la moitié de son déficit.

Le retour aux excédents et l'amorce d'un désendettement se confirment

Dans ses prévisions de février 2022, l'Unédic confirme que le retour aux excédents va permettre au régime d'amorcer le remboursement de sa dette dès 2022. Cette dette, qui était de 63,9 Md€ en 2021, dont près de 20 Md€ du fait des mesures d'urgence, pourrait ainsi se réduire à 52,5 Md€ en 2024.



EN
BREF

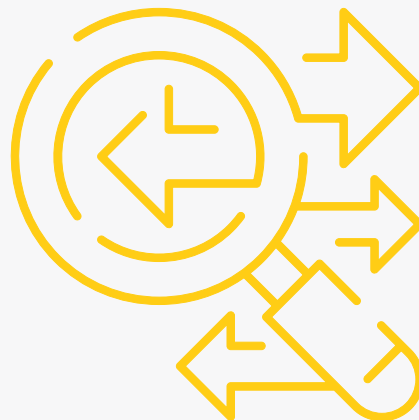
12,5 Md€ d'émissions en 2021, dont 10 Md€ en Social Bond

Pour soutenir le régime d'assurance chômage, l'Unédic a émis 8 emprunts sur les marchés financiers en 2021 pour un total de 12,5 Md€, dont 10 Md€ sous la forme de Social Bond. Ces derniers s'ajoutent aux 17 Md€ d'émissions sociales réalisées en 2020 qui ont permis de soutenir 11 millions de Français au plus fort de la crise.

8
emprunts émis
par l'Unédic en 2021
sur les marchés financiers
pour un total de 12,5 Md€



LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Avec les contributions perçues sur les salaires, l'Assurance chômage finance les allocations chômage, les points de retraite complémentaire des demandeurs d'emploi, mais aussi le budget de Pôle emploi. Sa situation financière est particulièrement sensible à la conjoncture économique et à la situation de l'emploi. Pour garantir le paiement des allocations, l'Unédic fait appel à l'emprunt pendant les périodes de déficit.

D'OÙ PROVIENT LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Salaires du secteur privé

Autres revenus d'activité

Les allocations proviennent en majorité des **salaires du secteur privé** auxquels s'ajoutent d'**autres revenus d'activité**.

DES SALAIRES SONT PRÉLEVÉS LES CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR ET LA CSG

Contributions employeur

4,05%

CSG

1,47%

CSG

1,47%

Les **contributions employeur** sont prélevées à hauteur de 4,05 %, et la **CSG** à hauteur de 1,47 %. Ces prélèvements sont réalisés directement sur les salaires.

LES CONTRIBUTIONS SONT PRÉLEVÉES PAR L'URSSAF ET LA CCMSA

Contributions principales et autres financements

Les Urssaf prélèvent les **contributions** des employeurs et de certains salariés, ainsi qu'une part de la **CSG activité** des salariés. Pôle emploi calcule et verse les **allocations** aux demandeurs d'emploi.

— Trois questions à



Rémy Mazzocchi

« Le retour à l'excédent du régime est prévu pour 2022, mais nous devons rester prudents face à la diversité des situations. »

Rémy Mazzocchi, directeur général adjoint de l'Unédic, évoque le pilotage du régime d'assurance chômage réalisé par l'Unédic tout au long de l'année 2021.

— **2021 a vu se succéder un premier semestre encore très instable et un second très dynamique. Face à ces repères mouvants, comment l'Unédic a-t-elle adapté son pilotage ?**

RÉMY MAZZOCCHI. Nous vivons avec ces repères mouvants depuis deux ans. Sur le plan conjoncturel, la situation a évolué en permanence et souvent de façon inattendue. Sur le plan structurel, la mise en œuvre des nouvelles règles d'assurance chômage a été compliquée car soumise aux aléas de la crise sanitaire. Plus les repères sont instables, plus le pilotage du régime doit être solide. Il l'a été, tout d'abord grâce à notre forte proximité avec la gouvernance qui a raccourci nos délais de décision. Plus de 30 instances ont été mobilisées en 2021 pour faire aboutir des conventions : sur le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ; avec l'Agirc-Arrco ou encore sur l'activité partielle. Le deuxième élément qui nous a permis de rester fiables, c'est notre capacité à analyser en permanence la situation économique et sociale du pays. Pour actualiser nos prévisions financières en février, juin, puis octobre, adapter notre trajectoire financière et sécuriser ainsi le versement des allocations aux demandeurs d'emploi, *via* Pôle emploi.

— **Pour financer les mesures d'urgence, l'Unédic a eu recours aux *Social Bond* dont le premier bilan a été publié en décembre 2021. Que faut-il en retenir ?**

R. M. Notre système de protection est, par nature, un système redistributif à vocation sociale qui soutient l'économie française. Et ce bilan en est la preuve. En 2020, l'Unédic a emprunté 17 Md€ sous forme de *Social Bond* qu'elle a réinjectés dans notre économie. Ces fonds ont permis de maintenir les salaires de plus de 8 millions de Français en activité partielle au plus fort de la crise et de verser un revenu de remplacement à 3 millions de demandeurs d'emploi. Ils ont ainsi soutenu le pouvoir d'achat des ménages, et permis d'éviter des difficultés d'entreprises. Ces flux financiers ont également été utilisés pour soutenir le budget de fonctionnement de Pôle emploi et donc accompagner les demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi durable. Voilà ce que raconte ce premier rapport d'allocation et d'impact des *Social Bond*, avec précision et en toute transparence. Il explique d'où viennent les financements et à quoi ils ont servi, comment ils ont été redistribués et à qui.

— **Alors que le régime renoue avec les excédents depuis décembre 2021, quelles sont ses perspectives financières pour 2022 et au-delà ?**

R. M. Depuis la crise économique de 2008, ni la conjoncture, ni l'environnement n'avaient permis aux courbes des dépenses et des recettes de s'infléchir ainsi. C'était initialement prévu pour 2020 mais la crise a percuté notre régime, comme tous les régimes de protection sociale du pays, et a balayé cette trajectoire. Les mesures d'urgence et la robustesse de notre régime ont amoindri ce choc. Les dernières prévisions financières nous permettent aujourd'hui de confirmer le retour à une dynamique d'avant crise, voire à l'excédent pour amorcer notre désendettement dès 2022. Mais nous devons rester vigilants, face à une situation sanitaire encore fragile, une reprise économique inégale selon les secteurs et les populations et un contexte géopolitique incertain. Quoiqu'il arrive, nous resterons mobilisés pour à la fois sécuriser le régime financièrement et garantir le caractère solidaire et social de l'Assurance chômage. •

Amorce d'une trajectoire de désendettement dès 2022

Face au choc économique inédit engendré par la crise Covid-19 et aux réponses d'urgence apportées pour soutenir l'emploi depuis mars 2020, et dans le cadre du rebond économique d'une ampleur inattendue au second semestre 2021, l'Unédic a dû ajuster en permanence ses prévisions au contexte conjoncturel et réglementaire.

Pour la première fois depuis 2008, les comptes de l'Assurance chômage ont renoué avec les excédents en décembre 2021. Toutefois, le régime reste fortement endetté : la dette atteindrait 61,7 Md€ en 2022, 57,6 Md€ en 2023 et 52,2 Md€ en 2024.

Concernant le retour à une situation financière du régime plus favorable, les experts de l'Unédic l'avaient anticipé dès leurs prévisions d'octobre 2021 et l'ont confirmé dans celles de février 2022, en s'appuyant sur trois facteurs. Un facteur conjoncturel, avec une croissance de 7 % en 2021, et deux facteurs structurels, avec la fin progressive des mesures d'urgence et l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance chômage au 1^{er} octobre et au 1^{er} décembre.

Le retour à une situation financière du régime plus favorable est lié à trois facteurs : une croissance de 7 % en 2021, la fin des mesures d'urgence et l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance chômage.

Ces facteurs ont permis au régime d'améliorer son solde financier qui passe de -17,4 Md€ en 2020 à -9,3 Md€ en 2021. Une dynamique qui devrait se poursuivre, avec un solde excédentaire de 2,2 Md€ fin 2022, 4,1 Md€ fin 2023 et 5,4 Md€ fin 2024. À l'origine de cette amélioration entre 2021 et 2022 : la baisse des dépenses pour 70 % (fin de la prolongation des droits pour les demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits et diminution du recours à l'activité partielle notamment) et l'augmentation des recettes portée par la bonne dynamique d'activité pour 30 %. Au total en 2021, 648 000 emplois ont été créés et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a baissé de 471 000. La prudence reste cependant de mise, compte tenu de l'incertitude liée à la situation sanitaire et à l'environnement géopolitique.



L'IMPACT POSITIF DES SOCIAL BOND¹ DÉMONTRÉ

Les 17 Md€ d'obligations sociales empruntées par l'Unédic en 2020 pour faire face à la crise ont bien tenu leur promesse d'utilité sociale. C'est ce que présente le reporting *Social Bond* publié en décembre 2021. Ces fonds ont en effet permis de préserver 8 millions d'emplois, grâce au financement de l'activité partielle, et d'indemniser 3 millions de demandeurs d'emploi. S'y ajoute l'accompagnement de près de 7 millions de demandeurs d'emploi grâce à la contribution de l'Unédic au financement de Pôle emploi. Ce rapport confirme que l'Unédic est un émetteur social par nature. La vocation redistributive de l'Assurance chômage est en phase avec la stratégie française d'atteinte des objectifs de développement durable (Agenda 2030 ONU) car elle a contribué à diminuer la pauvreté, soutenir la croissance économique et réduire les inégalités.



Comment l'activité partielle a-t-elle contribué à limiter les destructions d'emploi ?

Conçu avant la crise par les partenaires sociaux, le dispositif d'activité partielle – financé à un tiers par l'Unédic – a complètement changé d'échelle au printemps 2020. Tout au long de l'année 2021, le dispositif a évolué pour continuer de préserver l'emploi. Fin avril 2021, 10,9 millions de salariés en avaient bénéficié, soit plus de la moitié des salariés du secteur privé. 1,15 million d'entreprises ont ainsi été couvertes par la mesure, dont plus de 70 % de PME de moins de 50 salariés, en majorité dans le commerce, l'hôtellerie-restauration, la réparation automobile et les activités de service. Fin mai 2021, 32,8 Md€ (État et Unédic) d'indemnisation d'activité partielle ont été engagés pour couvrir les salariés de plus d'un million d'établissements.

¹ - Obligations émises sur les marchés financiers ayant vocation à financer des projets d'utilité sociale.



Comment l'Unédic gère le régime grâce à son expertise des conséquences de la crise

Dans un contexte incertain, où les espoirs de sortie de crise peuvent notamment se heurter à de nouvelles vagues épidémiques, l'Unédic a plus que jamais besoin d'anticiper, de prévoir et de réagir rapidement pour gérer le régime et le sécuriser. Depuis deux ans, elle a renforcé son expertise d'analyse des conséquences de la crise et ce à plusieurs niveaux : *data*, juridique et opérationnel.

Grâce à sa capacité d'analyse des données à grande échelle, l'Unédic peut cerner les effets systémiques des évolutions conjoncturelles et réglementaires. Pour cela, elle s'appuie sur des modèles mathématiques totalement revus, qui s'adaptent en permanence. Forte d'une expertise juridique pointue, elle peut anticiper finement les conséquences des évolutions réglementaires sur les demandeurs d'emploi ou les opérateurs. Ses compétences en audit et contrôle sont à ce titre essentielles pour maîtriser totalement les effets du calcul de l'indemnisation et de son versement. Grâce à l'expertise terrain des instances paritaires régionales, l'Unédic peut également mesurer l'impact de la crise et de l'évolution des règles au plus près des réalités vécues. Enfin, sa longue expérience de gestion du régime lui confère une compréhension globale de l'évolution du système de protection sociale dans lequel s'inscrit l'Assurance chômage.



Cette expertise, l'Unédic la déploie en temps réel en « collant » à l'actualité pour que le régime soit le plus réactif possible. Ainsi en 2021, l'Unédic a procédé à un suivi mensuel des mesures d'urgence, dont la prolongation des droits des demandeurs d'emploi et l'activité partielle, mais aussi les reports ou allègements de cotisations des entreprises. Ces analyses ont été présentées chaque mois aux partenaires sociaux et aux pouvoirs publics via le comité de pilotage avec le ministère du Travail. Le suivi minutieux des effets de la crise a nourri les trois prévisions financières, publiées en février, juin et octobre 2021. C'est en anticipant ainsi en permanence les dépenses et les recettes prévues que l'Unédic a pu emprunter au plus juste sur

les marchés financiers et sécuriser le régime.

Au cœur d'un écosystème dont elle est le pivot, **l'Unédic a aussi renforcé ses liens avec ses opérateurs et ses partenaires. De nouvelles conventions ont été signées ou sont à l'étude pour acter le renforcement des relations et les nouveaux modes d'interaction.** Ainsi, une convention a été signée avec l'Agirc-Arrco sur le financement des points de retraite complémentaire, et des échanges ont démarré avec l'Urssaf Caisse nationale, qui encaisse 97 % des contributions des entreprises, pour intégrer les nouveaux modes de fonctionnement induits par la crise. Enfin, des travaux sont en cours avec Pôle emploi, notamment sur la gestion de l'indemnisation en 2021 et 2022.

6,5 millions

DE DEMANDEURS D'EMPLOI inscrits à Pôle emploi*

Sous l'effet de la reprise économique, le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse, avec 6,5 millions en décembre 2021, contre 6,7 millions fin 2020.

960 €

net/mois D'ALLOCATIONS en moyenne

3,6 millions DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES

2,5 millions DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

QUI SONT LES ALLOCATAIRES

1 070 €/mois EN MOYENNE POUR LES ALLOCATAIRES QUI NE TRAVAILLENT PAS

720 €/mois EN MOYENNE POUR LES ALLOCATAIRES QUI TRAVAILLENT

* Effectifs à fin décembre 2021.



Il faut distinguer la durée potentielle du droit, de la consommation effective du droit. Les allocataires consomment en moyenne 68 % de leurs droits, soit 10 mois environ. Près de la moitié d'entre eux ouvre un droit de deux ans ou plus.

Comme en 2020, plus d'1 allocataire sur 3 a moins de 30 ans fin juin 2021. Souvent embauchés en contrat à durée limitée, les jeunes ouvrent plus fréquemment des droits à l'Assurance chômage.

- < 25 ANS ▶ 16%
- 25-29 ANS ▶ 15%
- 30-34 ANS ▶ 14%
- 35-39 ANS ▶ 12%
- 40-44 ANS ▶ 10%
- 45-49 ANS ▶ 10%
- 50-54 ANS ▶ 10%
- 55-59 ANS ▶ 10%
- > 60 ANS ▶ 3%

48%

BÉNÉFICIAIRE D'UN DROIT À L'INDEMNISATION DE 2 ANS OU PLUS

49%

DES ALLOCATAIRES N'ONT PAS LE BACCALAURÉAT
contre 38 % dans le reste de la population active

L'Unédic informe et éclaire les partenaires sociaux et les Français grâce à des études et à des analyses : simulations de changements de règles, études sur la faisabilité d'une mesure, analyses des profils des allocataires indemnisés, prévisions financières...

Véritable expert du régime, elle étudie en permanence l'évolution des profils des demandeurs d'emploi et réalise des études comparatives européennes pour aider au pilotage du régime.



Réunir.
Soutenir.
Éclairer.



L'Unédic publie un état des lieux de l'activité partielle

Deux ans après le début de la crise sanitaire, l'Unédic a publié en février 2022 un état des lieux du recours à l'activité partielle mise en place pour faire face au choc. Un éclairage précieux sur un dispositif qui est entré de plain-pied dans la vie économique française et pourrait demeurer un levier important de soutien à l'emploi dans les années à venir.

2 circulaires sur l'évolution de la réglementation d'assurance chômage

À chaque évolution de la réglementation, l'Unédic publie une circulaire pour aider ses opérateurs, en particulier Pôle emploi, à la mettre en œuvre. Ce fut le cas à deux reprises en 2021 : le 1^{er} octobre, pour expliciter les **nouvelles règles liées à l'entrée en vigueur de la réforme du calcul de l'allocation chômage**, et le 1^{er} décembre pour expliquer les **nouvelles conditions d'affiliation et la dégressivité des allocations**.



10 nouveaux épisodes de Point de suspension(s), le podcast de l'Unédic

Pour **décrypter les transformations du monde du travail**, l'Unédic a une nouvelle fois tendu le micro à des sociologues, économistes, philosophes, ou chercheurs en sciences sociales. Les experts ont notamment apporté dans cette 4^e saison un éclairage sur le « big quit » aux États-Unis, les gisements d'emploi du numérique ou encore l'égalité femmes-hommes au travail.



40
épisodes diffusés depuis le lancement de Points de suspension(s), le podcast de l'Unédic



**ENTRÉE
SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL**



« Relations de travail suivies :
les successions de contrats courts
chez un même employeur »

**ENCHAÎNEMENT
DE MISSIONS D'INTERIM
ET DE CDD COURTS**



« Quels sont les parcours
professionnels des allocataires
avant leur entrée en formation ? »

FORMATION



**LICENCIEMENT
ET INSCRIPTION À
L'ASSURANCE CHÔMAGE**



« L'indemnisation
des travailleurs
frontaliers par
l'Assurance chômage »

**LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE
ET ENTRÉE EN CSP**



« Le CSP, dix ans après
sa création : quel bilan ?
quels enjeux ? »

**EMPLOI EN CDI
EN SUISSE**



« Premier bilan de l'activité
partielle depuis le début de
la crise Covid-19 »

**PÉRIODE D'ACTIVITÉ
PARTIELLE**



« Étude sur le lien entre
allocations chômage
et création d'entreprise »

**FORMATION À LA
CRÉATION D'ENTREPRISE**



**CRÉATION
D'ENTREPRISE**



**REPRISE
D'UN CDI**



ÉCLAIRER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

**DÉPART
EN RETRAITE**

Au cours de sa vie professionnelle, un salarié connaîtra potentiellement plusieurs étapes : CDD, puis CDI, rupture conventionnelle, formation, création d'entreprise... Le système d'indemnisation de l'Assurance chômage prend en compte la diversité de ces parcours pour apporter à chaque moment de la vie professionnelle un soutien utile dans ces transitions. L'Unédic nourrit la compréhension de ces étapes par des études ad'hoc qui renseignent les partenaires sociaux et alimentent le débat public.

Le chômage dans l'opinion : un regard plus optimiste mais toujours paradoxal

Moins d'un Français sur deux (49 %) a le sentiment que la situation de l'emploi s'est dégradée, c'est ce que révèle la 3^e édition du baromètre Unédic sur le chômage publiée fin 2021².

Ce chiffre, qui a baissé de 24 points par rapport à 2020 pour revenir à un niveau d'avant-crise, confirme que l'opinion a bien perçu le rebond du marché de l'emploi. Un rebond qui rend les Français beaucoup plus optimistes quant à leur avenir professionnel, qu'il s'agisse des actifs en emploi (68 %) ou des demandeurs d'emploi (60 %). Ce regard positif, en nette progression, s'appuie sur le sentiment que le secteur dans lequel on travaille se porte bien, comme le reconnaissent plus de 7 actifs sur 10.

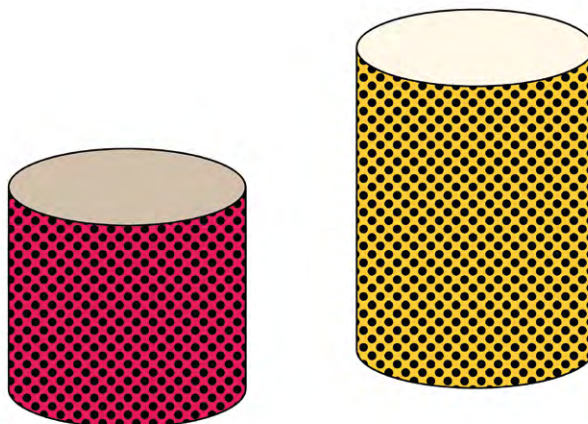
Loin d'être perçue comme un frein, **la crise semble avoir plutôt été vécue comme une opportunité** aux yeux de l'opinion. 76 % des demandeurs d'emploi et 58 % des actifs en emploi ont en effet déclaré avoir envisagé ou entamé un projet de changement professionnel : formation, nouveau métier, nouveau secteur d'activité ou nouvel employeur. Des envies qui ont émergé en grande partie durant la crise, pour près d'un actif sur quatre et plus d'un demandeur d'emploi sur trois.

Cet optimisme et cette envie de changement s'accompagnent d'**une quête de sens**. Si le travail reste toujours vital pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille (81%), le besoin de « faire ce que l'on aime faire » progresse de 4 points pour atteindre 51%, et le besoin de « se sentir utile » est à 43%.

Dans le même temps, **le regard des Français reste paradoxal quand il se porte sur les demandeurs d'emploi**. Si plus de 9 actifs sur 10

estiment que le chômage peut frapper n'importe qui et que les demandeurs d'emploi en sont « victimes », les soupçons qu'ils émettent à leur égard progressent de 3 points pour approcher les 60%. Un soupçon également ressenti par les demandeurs d'emploi qui se sentent questionnés avec insistance sur l'effectivité de leur recherche d'emploi au quotidien (46%).

² - Étude quantitative réalisée avec l'institut Elabe auprès d'un échantillon de 4 519 individus, représentatif de la population française de 15 ans et plus, interrogés par internet entre le 31 août et le 27 septembre 2021.





Cœur, Connaissance, Conquête : les 3 C de la stratégie *data* en action(s)

Pour faire de l'Unédic un acteur *data* incontournable de l'Assurance chômage, plus performant sur ses missions, l'Unédic s'est dotée d'une stratégie *data* transverse, que chaque direction s'approprie, et traduit en projets. Avec un objectif commun : contribuer au rayonnement de l'Unédic par la *data*.

Le noyau vital de cette stratégie, son « cœur », ce sont les données. Et notamment leur conformité juridique et leur sécurisation face au risque cyber. Pour muscler ce cœur,

l'Unédic a déployé en 2021 de nombreuses actions, qui ont abouti au renouvellement de sa certification ISO 27001. Un vaste projet destiné à sécuriser la couverture juridique et l'accès aux données emploi de la déclaration sociale nominative (DSN) a également été engagé.

Deuxième pilier de cette stratégie, la « connaissance », tout ce qui facilite l'usage des données, qu'elles soient internes ou externes à l'Unédic, en développant de nouveaux services. C'est dans ce cadre qu'a été lancé un chatbot expérimental sur l'extranet pour permettre aux agents de Pôle emploi et aux membres des instances paritaires régionales d'accéder plus facilement aux contenus réglementaires. Un autre usage des données est

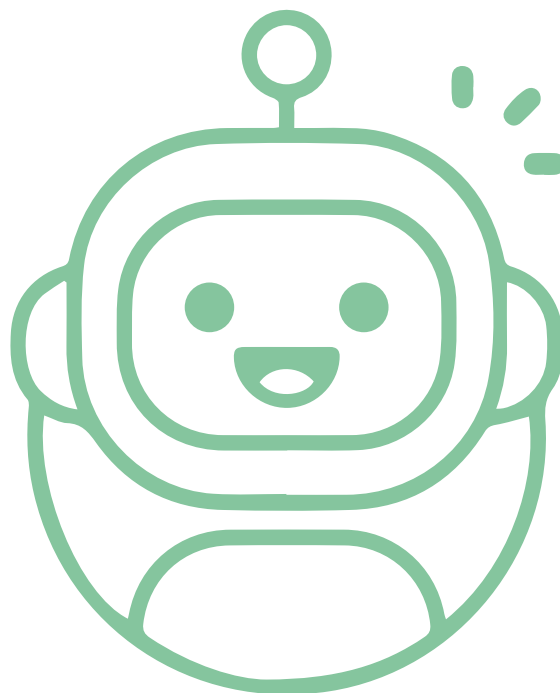
expérimenté avec le programme transverse *Sonar* dont l'objectif est de mesurer l'audience des canaux de communication digitaux de l'Unédic, notamment pour aider à piloter de façon efficiente ses productions, en fonction de ces indicateurs.

La « conquête » regroupe quant à elle tout ce qui permet d'acquérir de nouvelles données, *via* notamment des partenariats, mais aussi de s'ouvrir sur l'extérieur grâce à l'*open data*. En 2021, l'Unédic s'est ainsi rapprochée du GIP-MDS qui gère la DSN pour accéder à des données anonymisées sur le travail en intérim. Grande priorité de 2022, l'*open data* se traduira par la mise à disposition de certains jeux de données anonymisées de l'Unédic. Affaire à suivre...

Ubot : une intelligence artificielle pour répondre à des préoccupations bien réelles

Comment trouver les réponses réglementaires aux questions souvent complexes sur la situation des demandeurs d'emploi ? Comment accéder rapidement à la bonne information, parmi un corpus de plusieurs milliers de pages juridiques ? Et comment le faire en posant une simple question en langage naturel ? C'est à ce défi que répond le chatbot³ expérimental de l'Unédic, mis à la disposition des agents de Pôle emploi et des instances paritaires régionales en 2021. Un chatbot apprenant qui utilise l'intelligence artificielle pour s'enrichir à chaque nouvelle requête. 90 % de ses utilisateurs en sont pleinement satisfaits. L'Unédic a donc décidé d'en faire un outil pérenne en 2022.

³ - Robot logiciel qui dialogue avec les utilisateurs pour faciliter la navigation sur une interface.



LA DSI DE L'UNÉDIC CERTIFIÉE ISO 27001

Avec cette certification Afnor, renouvelée en décembre 2021 pour la troisième année consécutive, l'Unédic démontre qu'elle a conscience des risques pesant sur ses données sensibles, qu'elle les a identifiés et qu'elle a mis en place les mesures nécessaires pour s'en protéger. Une protection jugée efficace, selon cette norme de référence internationale, contre toute menace de perte, vol ou altération des données. Par ailleurs, l'Unédic est homologuée RGS⁴ depuis avril 2021, ce qui atteste de la bonne application des règles de sécurité informatique définies pour les administrations dans le cadre de leurs échanges avec les citoyens.



⁴ - Le référentiel général de sécurité (RGS) de l'ANSSI est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.



Comment nos voisins européens ont-ils mobilisé le chômage partiel pour faire face à la crise ?

Pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, la plupart des pays européens ont mobilisé leurs dispositifs de chômage partiel, appelé également activité partielle. Tour d'horizon des solutions, de ce qui les différencie ou les rapproche, en termes de couverture comme de financement.

Plutôt hétérogènes en temps normal, les dispositifs de chômage partiel européens ont tous convergé vers un élargissement, et ce dès les premiers jours de la crise. Leur champ d'application a été étendu, leurs conditions d'accès ont été allégées et leurs procédures administratives simplifiées. Objectifs : protéger le plus grand nombre de salariés, sauvegarder l'emploi et contenir ainsi la hausse du chômage.

UNE TRÈS FORTE MOBILISATION DU DISPOSITIF EN FRANCE ET AU LUXEMBOURG

L'enjeu majeur pour la plupart des pays européens a en effet été d'étendre la couverture aux salariés précédemment exclus du dispositif. C'est en France et au Luxembourg que cette extension a été la plus importante puisque 34 % des salariés y ont bénéficié du chômage partiel, contre 19 % en Espagne et 15 % en Allemagne. En matière de niveau de couverture, les taux de remplacement sont relativement proches d'un pays à l'autre. Le haut niveau de protection du dispositif français est dû aux effets de plafond et de plancher. Ainsi, la rémunération des salariés français payés au Smic a été globalement maintenue, étant donné que le montant minimum de l'indemnité d'activité partielle est au moins égal au montant du smic net. Quant à ceux qui bénéficiaient des salaires les plus hauts, ils ont perdu moins que leurs voisins européens. La France est en effet un des pays où le plafond a été le plus élevé,

en proportion du salaire médian. Il représentait 262 % du salaire médian, contre 200 % en Suède, 150 % en Allemagne ou encore 100 % en Espagne.

DES DÉPENSES FRANÇAISES DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

Avec 1 % de son PIB consacré à l'activité partielle, la France se situe dans la moyenne européenne. En comparaison, le Royaume-Uni et l'Espagne sont les pays où les dépenses ont été les plus fortes pour atteindre environ 2 % du PIB. Quant aux modes de financement, ils varient beaucoup d'un pays à l'autre. En Belgique, au Luxembourg, au Portugal ou au Royaume-Uni, c'est l'État qui a financé l'activité partielle à 100 %, alors qu'en Allemagne ou en Espagne, ce sont exclusivement les régimes d'assurance chômage. La France et l'Italie ont opté pour un financement mixte. En France, l'État finance le dispositif à hauteur de 2/3 et l'Unédic à hauteur de 1/3.

112

SALARIÉS

(CDI + CDD au 31/12/2021)
dont 1 doctorant en contrat CIFRE et
5 contrats alternants en apprentissage

Les éclaireurs de l'Assurance chômage

57%

DE FEMMES

43%

D'HOMMES

42 ans

MOYENNE D'ÂGE

(de 22 à 65 ans)

10,5 ANS

D'ANCIENNETÉ

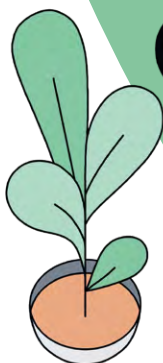
à l'Unédic en moyenne

Le suivi des mesures d'urgence face à la crise sanitaire est un bel exemple de la façon dont les experts de l'Unédic ont éclairé les partenaires sociaux tout au long de l'année.

Regroupés au sein d'une équipe compacte et agile, ils ont été en mesure de se mobiliser très vite pour comprendre chaque situation, analyser en temps réel les effets des mesures et en évaluer l'impact financier sur le régime.

Durant cette année mouvementée, marquée par l'ancrage de la crise suivie d'un rebond exceptionnel de l'économie, l'une des priorités a été de comprendre les enjeux réglementaires, économiques et sociaux à chaque changement conjoncturel ou structurel, d'élaborer des scénarios pour piloter le régime et de donner aux partenaires sociaux l'ensemble des paramètres nécessaires à leurs prises de décisions. Les juristes ont permis de comprendre finement les effets des règles d'indemnisation. Les prévisionnistes se sont mobilisés pour analyser et anticiper les évolutions de la conjoncture et de l'emploi. Les financiers, en se fondant sur ces prévisions, ont ajusté le plan de financement et sécurisé les opérations de trésorerie. Et pour fiabiliser toutes ces opérations, ils ont pu compter sur un système d'information robuste piloté par des développeurs et architectes SI.

L'articulation entre ces métiers se fait depuis près de deux ans à un rythme effréné et avec une intensité inédite, sur des cycles économiques qui, eux aussi, s'accélèrent. Pour faire face à ces défis et à ceux des prochaines années, **l'Unédic s'est dotée de nouvelles compétences de haut niveau**. Des *data scientists*, des prévisionnistes, des *data* journalistes, mais aussi des analystes réglementaires et des spécialistes de la retraite sont venus ou doivent venir renforcer ses rangs.



79,5%

DE CADRES OU CADRES DIRIGEANTS

13,4%

D'AGENTS DE MAÎTRISE

7,1%

D'EMPLOYÉS

A high-angle, blurred photograph of a large crowd of people walking in a public space, possibly a transit station or a large hall. The people are in motion, creating a sense of a busy, crowded environment. The background is a light, neutral color, and the overall image has a soft, out-of-focus quality.

Cahier spécial

La statistique et l'évaluation au cœur des enjeux

1.

La statistique au service du débat public et de la négociation paritaire

Dans une société marquée par de multiples bouleversements, la statistique permet d'éclairer le débat public et de l'ancrer sur des données factuelles. C'est donc un outil primordial de pilotage et d'aide à la décision pour les partenaires sociaux qui pilotent les régimes de protection sociale.

C'est au printemps 2020, en plein confinement, que l'Insee a lancé un **blog** traitant de thématiques diverses sous un angle statistique. L'espérance de vie, la pauvreté, le tourisme ou le prix de l'énergie, notamment, y sont évoqués en explicitant la façon dont les données chiffrées sont produites et analysées.

Autre exemple, la notion de ruralité y est redéfinie sur la base de la nouvelle grille de densité établie par l'Insee, analysant la composition et l'environnement de chaque commune. L'organisation du territoire est un sujet sensible : il doit donc être abordé sur la base d'informations pertinentes et fiables. C'est ce que précisent les analystes de l'Insee dans ce blog dont la vocation est « *d'éclairer le débat économique et social [...] et de lutter contre la propagation d'informations fausses ou détournées* », explique Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee.

APPRENDRE À LIRE LES ÉTUDES ET DONNÉES STATISTIQUES

C'est aussi la vocation de la plateforme Datagora, qui se présente comme « *une initiative visant à éclairer le débat public en valorisant les publications de producteurs de données statistiques ou d'études publiques.* » Cette plateforme gratuite diffuse les études produites par une centaine d'institutions et d'organismes publics français (Insee, Cour des comptes, Banque de France,



...

Pôle emploi, Unédic, Défenseur des droits, etc.), européens (Eurostat, Commission européenne) et internationaux (OCDE, OMS, Unesco, etc.), ainsi que par des centres de recherche, des *think tanks* et des instituts de sondage.

« Nous avons voulu démocratiser l'accès à ces publications en valorisant leur contenu et en reprenant les codes des réseaux sociaux, explique Timothée Gidoin, co-fondateur de Datagora. Mais nous voulons aussi développer une conscience de source. » Parce qu'une étude produite par l'Insee ou la direction des Douanes ne peut pas être mise sur le même plan qu'une enquête d'opinion publiée pour promouvoir des idées. « Tous les chiffres ne se valent pas, confirme Nicolas Carnot, directeur des études et synthèses de l'Insee. La statistique publique a un cadre de gouvernance posant les principes d'indépendance, d'impartialité, d'objectivité, de pertinence et de qualité. Avoir une statistique publique crédible, en laquelle les citoyens peuvent avoir confiance, est un élément essentiel de nos démocraties. »

C'est aussi un outil de pilotage pour toutes les institutions, qu'elles soient publiques ou privées. « Le monde du travail est en pleine mutation, observe Pierre Lamblin, directeur des données et études de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres). Les métiers se transforment plus vite que jamais sous l'effet des innovations technologiques, réglementaires ou environnementales. Notre mission est d'apporter les clés de compréhension du marché du travail à l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation. »

« Avoir une statistique publique crédible, en laquelle les citoyens peuvent avoir confiance, est un élément essentiel de nos démocraties. »

Nicolas Carnot, directeur des études et synthèses économiques de l'Insee

UNE AIDE AU PILOTAGE DES ORGANISMES PARITAIRES

La statistique permet aussi de poser un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs. A fortiori dans les organismes dont la gouvernance est paritaire : avant toute négociation, il est important de donner le même niveau d'information à tous les partenaires sociaux. « Piloter un régime de retraite complémentaire tel que l'Agirc-Arrco, c'est s'inscrire dans le temps long, explique Frédéric Amar, son directeur de cabinet et secrétaire général de la commission paritaire. De son début de carrière (et sa première cotisation retraite) jusqu'à son décès (ou celui de son conjoint), nous accompagnons les salariés pendant des dizaines d'années, parfois plus de 70 ans ! » Les statistiques et les projections sont essentielles, notamment en amont des négociations paritaires aboutissant, tous les quatre ans, à un nouvel accord national.

Les négociations de l'accord national 2023-2026 auront lieu courant 2022. Elles seront menées dans un contexte de robustesse du régime qui a subi de plein fouet la crise : « La crise sanitaire et le recours massif à l'activité partielle ont drastiquement réduit les cotisations, explique Frédéric Amar. L'accord de 2019 prévoit une "règle d'or" de l'Agirc-Arrco : disposer de l'équivalent de six mois de retraite en réserve sur 15 ans glissants. »

Les partenaires sociaux ont négocié à l'été 2021 « les voies et moyens » pour définir une trajectoire de retour à l'équilibre et de reconstitution de ces réserves. « Notre direction technique leur a présenté plusieurs scénarios reposant sur différentes hypothèses économiques (taux de croissance, chômage, inflation) et démographiques, détaille Frédéric Amar. Il s'agit d'aider les partenaires sociaux à avoir une vision prospective et prudente pour prendre les bonnes décisions. » Cette boîte à outils peut être complétée par toutes les études dont les négociateurs estiment avoir besoin. « Durant la dernière négociation, nous avons instruit un nombre de demandes d'études très important », commente Frédéric Amar. •



LE « DOSSIER DE RÉFÉRENCE » DES NÉGOCIATIONS : LA BOUSSOLE DES PARTENAIRES SOCIAUX

En amont de chaque négociation paritaire, l'Unédic met à la disposition des partenaires sociaux un dossier leur apportant de nombreux éléments de diagnostic et d'aide à la décision. Il dresse un panorama de l'indemnisation chômage (nombre et profil des bénéficiaires, montant et durée d'indemnisation), avec des focus sur des populations spécifiques (seniors, personnes en formation, par exemple), ainsi que des éléments de compréhension du marché du travail et des enjeux pour l'Assurance chômage.

Lara Muller,
directrice des études et analyses de l'Unédic

« ANCRER LA NÉGOCIATION SUR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ. »

Depuis 2014, le « dossier de référence » que vous produisez à l'attention des partenaires sociaux en amont des négociations est rendu public. Pourquoi ?

— Ce sont les partenaires sociaux négociateurs de la nouvelle convention d'assurance chômage qui ont pris cette décision en 2014. Ce choix fait aussi écho à l'engagement de transparence qu'ils ont inscrit dans l'accord de modernisation du paritarisme de 2012 qu'ils rediscutent actuellement. Quand on traite de sujets aussi techniques, il est important d'ancrer la négociation sur un diagnostic commun. Partager ces éléments, notamment avec les citoyens, est une façon d'en faire comprendre les enjeux plus largement.

De quelle façon ?

— Au fil de la négociation, nous répondons à toutes les demandes des partenaires sociaux, qui peuvent être nombreuses durant cette période. Des outils de simulation très performants nous permettent d'évaluer avec précision l'impact de chaque décision : si l'on envisage de changer la durée d'indemnisation, par exemple, il est important de savoir combien de personnes seront touchées à court terme et à long terme, avec quel impact financier pour les personnes indemnisées et pour le régime d'assurance chômage. Ces études d'impact, ces évaluations, ces analyses sont autant d'outils d'aide à la décision pour les partenaires sociaux.

2.

Les défis de la statistique face à une crise inédite

Les méthodes statistiques consistent souvent à penser l'avenir à partir de l'observation du passé. La crise sanitaire est si inédite qu'elle a montré les limites de cette approche. Les prévisionnistes et les prospectivistes ont su s'adapter en développant de nouvelles approches.

Lors du confinement du printemps 2020, les économistes tablaient à court terme sur une très forte croissance des défaillances d'entreprise et du chômage. Deux ans après, le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis 2008 (7,4% au 4^e trimestre 2021 au sens du BIT) et le PIB a crû de 7% en 2021, après une chute de 8% en 2020. « Les économistes ont dû adapter leurs méthodes d'analyse et de projection à une

situation totalement inédite. Ils ont su le faire très vite : dès l'automne 2020, les analyses se sont révélées particulièrement perspicaces en annonçant un retour à la croissance beaucoup plus rapide que prévu », explique Jun Dumolard, directeur des finances et de la comptabilité de l'Unédic.

Dans le contexte de la pandémie, le besoin d'outils d'analyse et de compréhension n'a jamais été aussi fort. « Nous avons été les premiers à traiter sur

Instagram la pandémie sous un prisme statistique, en compilant les données de Santé publique France et les études internationales, explique Timothée Gidoïn, co-fondateur de Datagora. Avec la crise, la fréquentation de notre plateforme a presque triplé. » Au fil des mois, ce besoin d'analyse s'est détourné des données médicales et scientifiques au profit des études économiques et sociales.

ALIMENTER LES MODÈLES MATHÉMATIQUES AVEC DE NOUVELLES DONNÉES

C'est une véritable gageure pour les statisticiens dont les modèles d'analyse prévisionnelle sont des extrapolations basées sur des historiques de données. « *Ces modèles ne sont pas durablement périmés* », prévient Nicolas Carnot, directeur des études et synthèses économiques de l'Insee. Mais ils ont clairement montré leurs limites pendant la crise. L'Insee a alors pris la décision d'injecter de nouvelles sources d'information dans ses modèles mathématiques : « *Les données bancaires (fournies par les GIE cartes bancaires), par exemple, nous ont permis de suivre les évolutions de la consommation en temps réel*, détaille Nicolas Carrot. *Nous avons également intégré des indicateurs de trafic automobile, de consommation électrique ou de requêtes Google. En étant conscients que certains de ces indicateurs sont un peu grossiers. Mais il faut bien comprendre que l'intelligence artificielle et les algorithmes ne font pas de miracles : ils se nourrissent de données.* »

Le traitement de ces données requiert des outils plus sophistiqués : « *Disposer d'une plateforme sécurisée de données nous permet de construire des modèles de simulation très performants* », explique Lara Muller, directrice des études et analyses de l'Unédic. À ses yeux, le défi posé par la crise « *est plus méthodologique que technique. Nous avons modifié notre méthode de prévision en adoptant une approche plus sectorielle : il fallait mesurer les baisses d'activité par secteur pour évaluer les pertes d'emploi ainsi que les baisses de cotisations perçues et l'augmentation des dépenses d'indemnisation qui en découlaient.* » Cette approche sectorielle a été mise en œuvre par la plupart des instituts de conjoncture et de prévision.



63,9 Md€

dette cumulée de l'Unédic
à fin 2021

19,2 Md€

endettement lié au financement
des mesures d'urgence sur la
période 2020-2021

Jun Dumolard,
directeur des finances et de la comptabilité de l'Unédic

« LA CRISE NOUS A POUSSÉS À INNOVER. »

Quel impact a eu la crise sanitaire sur l'Assurance chômage ?

— Elle a bouleversé tous nos repères. En 2019, l'Unédic était presque à l'équilibre avec 39 Md€ de recettes et 41 Md€ de dépenses. En 2020, le volume de dépenses a atteint 53 Md€ alors que les recettes n'ont été que de 35 Md€. 19 Md€ de déficit, c'est du jamais vu ! Par comparaison, en 2010-2011, quand la crise financière de 2008 a eu son impact le plus fort sur l'emploi, le déficit n'a jamais dépassé 5 Md€. Puis le retour à l'équilibre a pris des années. Après la crise sanitaire, nous sommes revenus à l'équilibre dès la fin 2021.

Comment avez-vous fait évoluer vos outils d'analyse ?

— Face à la crise, nous avons entièrement revu nos modèles de prévisions financières afin de tenir compte de l'impact des mesures d'urgence (l'activité partielle et la prolongation des droits des demandeurs d'emploi arrivés en fin de droits) sur le volume d'indemnisation. Nous avons privilégié une approche plus sectorielle et nous avons accéléré la fréquence de nos prévisions pour ajuster au mieux nos besoins de financement. Cette crise nous a rendus plus agiles et nous a poussés à innover. C'est dans ce contexte que nous avons émis nos premiers *Social Bond* : un outil de financement dont l'utilisation des fonds est alignée avec les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Nous avons ainsi émis 27 Md€ sous cette forme en 2020-2021.

...

AJUSTER EN PERMANENCE LES PRÉVISIONS

« La crise nous a placés dans une logique plus court-termiste, explique Pierre Lamblin, directeur des données et études de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres). Face au tsunami de la crise sanitaire, les modèles économétriques ont montré leurs limites. Il nous a semblé illusoire de faire de la prospective alors que nul n'était capable de se projeter à 3 ou 5 ans. Nous avons préféré nous concentrer sur des prévisions de plus court terme. Il faut évidemment continuer à se projeter, tout en renforçant notre capacité à nous adapter en permanence aux incertitudes de plus en plus fortes et à en mesurer les impacts. Nous venons d'ailleurs de publier, avec nos prévisions trimestrielles, une étude prospective présentant les cinq enjeux pour l'emploi des cadres. »

Il est évidemment trop tôt pour dresser un bilan de cette crise historique. Mais tous les analystes s'accordent à reconnaître qu'elle a enrichi leurs pratiques. Elle a aussi mis en lumière l'importance des données chiffrées

pour le grand public « qui en a été littéralement inondé pendant des mois », observe Timothée Gidoïn. Il est donc plus important que jamais de faire de la pédagogie pour l'aider à faire le tri : « La qualité d'une étude repose sur la méthodologie de collecte et de traitement des données », poursuit Timothée Gidoïn.

« De manière générale – et plus encore durant la crise – nous sommes très transparents sur les limites de nos travaux, ajoute Frédéric Amar, directeur de cabinet de l'Agirc-Arrco et secrétaire général de la commission paritaire. Cela fait partie de notre méthode. » C'est un facteur essentiel de confiance avec les partenaires sociaux. Tout comme avec la sphère financière : alors que l'Unédic doit financer la crise par le recours à la dette, Jun Dumolard est très vigilant quant à la qualité, la lisibilité et la transparence des informations financières « parce qu'une dette légitime et utile se finance bien. » •



« Face au tsunami de la crise sanitaire, les modèles économétriques ont montré leurs limites. Il nous a semblé illusoire de faire de la prospective alors que nul n'était capable de se projeter à 3 ou 5 ans. Nous avons préféré faire des prévisions à plus court terme. »

**Pierre Lamblin, directeur des données et études de l'Apec
(Association pour l'emploi des cadres)**



3.

Comparer et évaluer

pour mieux piloter les régimes de protection sociale

Les comparaisons internationales, les études et les évaluations permettent de situer notre modèle d'assurance chômage, de mesurer son efficacité et de nourrir les réflexions quant à son évolution.

Tout système de protection sociale est le fruit d'un contexte historique et socio-économique. C'est pourquoi il est toujours délicat d'effectuer des comparaisons internationales : un paramètre (le montant de l'indemnisation chômage, par exemple) n'a de sens que s'il est mis en regard de tous les autres paramètres (la condition

d'affiliation, la durée d'indemnisation, le taux de cotisation, etc.). De plus, pour avoir une vision globale de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, il faut intégrer tous les dispositifs de protection : l'assurance chômage, mais aussi l'assistance chômage et l'assistance sociale.

En janvier 2021, l'Unédic a publié une étude comparative sur les régimes

d'assurance chômage dans quinze pays d'Europe. Parallèlement, des études plus analytiques ont été menées, sur la mise en place de mesures d'urgence pendant la crise sanitaire, par exemple : une étude a été consacrée aux systèmes d'indemnisation du chômage partiel dans huit pays. De telles études permettent de situer notre propre régime d'assurance chômage.



...

Elles peuvent également ouvrir des pistes de réflexion : l'Unédic a ainsi publié une étude du système d'assurance chômage canadien qui module certains paramètres de son dispositif en fonction de la conjoncture économique, ainsi qu'un éclairage sur les modalités de calcul de l'allocation chômage en Europe.

MESURER L'EFFICACITÉ GLOBALE D'UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Les comparaisons internationales sont également un outil de mesure de l'efficacité globale d'un système de protection sociale. L'évaluation est en effet « un outil de la modernisation de l'État », estime France Stratégie dans une étude publiée en 2019 sur l'évaluation des politiques publiques en France, qui pointe un certain retard en la matière : « Demeurée longtemps modeste, l'évaluation des politiques publiques [...] a commencé à se développer en France à partir du milieu des années 2000. Elle reste encore bien moins répandue que dans les autres pays étudiés, même si elle commence à rattraper progressivement son retard. »

« Les évaluations sont très différentes des études d'impact engagées avant une réforme », observe Lara Muller en détaillant les différentes évaluations produites par l'Unédic : l'évaluation des droits rechargeables et du droit d'option, le cas spécifique des intermittents du spectacle, les résultats du contrat de sécurisation professionnelle (CSP)... « Dans le cas de cette étude, nous sommes allés au-delà du bilan chiffré du CSP pour nous intéresser à la façon dont les bénéficiaires ont compris ce dispositif et pour déceler quelles conséquences il a eu sur leur parcours et leur réinsertion professionnelle », explique Lara Muller. •



Marion Tellène-Maurin,
sous-directrice conseil à la direction des affaires juridiques
et institutionnelles de l'Unédic

« LEVER DES IDÉES REÇUES. »

Vous réalisez des études internationales sur l'indemnisation chômage. Que vous apportent-elles ?

— Nos travaux sont d'abord destinés aux partenaires sociaux pour le compte desquels l'Unédic assure la gestion du régime d'assurance chômage. Ils alimentent leur réflexion pour envisager des évolutions paramétriques ou plus systémiques. Il ne s'agit évidemment pas de transposer ces dispositifs mais de découvrir des expériences ou des bonnes pratiques qui ont fait la preuve de leur pertinence. Certains pays peuvent aussi nous solliciter. C'est ainsi qu'en juin 2021, l'Organisation internationale du travail (OIT) nous a sollicités pour accompagner le gouvernement égyptien désireux d'étendre la protection sociale des travailleurs informels durant la pandémie de Covid-19 : nous avons, à cette occasion, présenté le système français d'indemnisation des intermittents du spectacle.

Ces études permettent aussi de lever certaines idées reçues...

— Fruits d'une histoire institutionnelle et d'un contexte socio-économique, les systèmes d'indemnisation du chômage sont très divers. Les études comparatives permettent de mieux les comprendre et de déjouer certaines idées reçues. Le système français a la réputation d'être très protecteur, avec une durée d'indemnisation parmi les plus longues en Europe. Elle peut effectivement atteindre 24 à 36 mois selon l'âge du demandeur d'emploi. Mais il s'agit là d'une durée théorique. Dans les faits, la durée moyenne de consommation des droits est inférieure à un an. Une étude menée par l'OCDE fait également apparaître que pour la majorité des allocataires indemnisés par le régime d'assurance chômage français, le taux de remplacement (c'est-à-dire le niveau d'indemnisation par rapport au salaire antérieur) est équivalent, voire inférieur à la moyenne européenne.

Unédic

Rapport d'activité 2021

Direction de publication

Christophe Valentie

Direction éditoriale

Direction de l'information et
de la communication de l'Unédic

Conception éditoriale

AndJOY

Rédaction

Béatrice Noyère
Sabine Germain (cahier spécial)

Conception et réalisation graphique

BA-BA (www.ba-ba.fr)

Illustrations

Simon Landrein/Lezilus (couverture,
p. 8, 10, 16, 21, 23, 24, 26, 27, 31)
Vecteezy (p. 6, 9, 17, 18, 25, 26, 29,
35, 37, 40)

Photographies

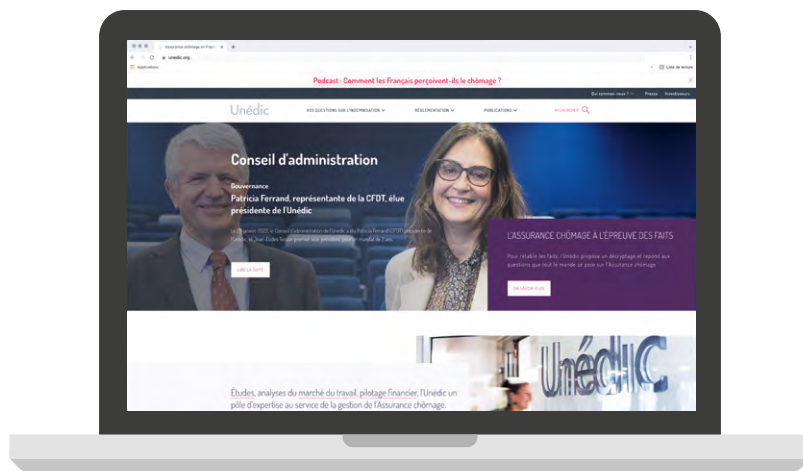
Bruno Mazodier (p. 5, 11, 15, 19, 25)
Acosse (p. 7, 15)
Augustin Detienne (p. 15)
Cédric Helsly (p. 15)
DR (p. 15)
Getty Images (p. 9, 17, 20, 21, 25, 28,
29, 30, 32, 35, 38, 39, 40)
Adobe Stock (p. 22)

Impression

Iropa

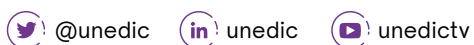
ISSN 0997-1351

Pour en savoir plus
sur l'Assurance chômage
unedic.org



Les textes réglementaires et leurs décriptages
pratiques, les prévisions financières, les études et
indicateurs ainsi que les podcasts produits par l'Unédic
sont disponibles sur notre site internet.

Suivez-nous sur **unedic.org**



Unédic